



Temps de travail : Lettre Ouverte à nos employeurs

Le juge administratif, par ordonnance du 20/02/2018, a suspendu la délibération sur le temps de travail

Vous trouverez ci-joint la lettre que nous adressons à nos employeurs et au président du comité technique.

Contrairement à ce que vous pouvez entendre ou lire, cette suspension est FAVORABLE pour vous !

Les 35 heures introduites par note de service et non par délibération, n'octroyaient pas 35 jours de congés mais bien 25 dont 5 imposés !

Les autres formules mélangeaient allégrement jours de RTT et jours de congés !

Mais le saviez-vous ? Quel que soit la formule choisie vos jours de congés annuels sont de 25 jours ! Les jours de RTT ne se calculent pas de la même manière que les jours de congés. Les RTT sont calculées sur votre temps de présence au travail et lorsque vous êtes en absence (maladie, accident, absences exceptionnelles...) vos jours RTT sont proratisés, c'est-à-dire diminués au pourcentage de vos absences, alors que vos jours de congés annuels NON ! Les jours de RTT ne sont ni des congés supplémentaires ni des cadeaux, c'est vous qui les générez en travaillant plus !

Quoi qu'il en soit, la loi malheureusement nous impose de travailler 1607 heures par année civile et c'est dans ce sens que tous les établissements et collectivités sont soumis actuellement à une remise à niveau des horaires annuels. Les acquis sur le temps de travail que nous avons chacun gagné sur nos différents territoires, ne sont malheureusement pas opposables par les lois actuelles, dans le cadre des transferts ! Vous pensez bien que si c'était le cas, c'est bien dans ce sens que nous nous serions battus. Avant d'être des syndicalistes nous sommes des agents et l'amélioration de nos conditions de travail par une baisse du temps de travail fait partie de nos revendications !

C'est sur l'organisation et l'égalité de traitement que nous sommes allés chercher l'aide de la justice, car changer les horaires de 3300 agents en plein milieu d'une année scolaire sans une concertation ou même un bilan exhaustif des besoins de chacun (usagers, services, agents), n'a fait qu'accentuer les situations d'inégalité et d'incompréhension. Vos nombreux mails et interpellations en sont la preuve, et c'est ce qui a fait pencher la justice de notre côté.

Quoi qu'il en soit, cette lettre ouverte à nos employeurs a pour but de clarifier la situation et de remettre tout le monde autour de la table des négociations pour travailler à un mode de cycles horaires qui répondent au besoin de chacun dans un climat serein et stable.

Nous attendons maintenant une réponse rapide de nos employeurs.

Communiqué de l'intersyndicale, le 23 février 2018